



CARMAT fait un point sur la procédure de redressement judiciaire en cours

Une offre de reprise en plan de cession a été reçue par l'administrateur judiciaire

Paris, le 4 novembre 2025 – 17h30 (CET)

CARMAT (FR0010907956, ALCAR, éligible PEA-PME), concepteur et développeur du cœur artificiel total le plus avancé au monde (la « Société » ou « CARMAT »), visant à offrir une alternative thérapeutique aux malades souffrant d'insuffisance cardiaque biventriculaire avancée, fait aujourd'hui un point sur la procédure de redressement judiciaire en cours.

Point sur la procédure de redressement judiciaire en cours

CARMAT avait annoncé, le 15 octobre 2025, le lancement d'un nouveau processus d'appel d'offres (recherche de repreneurs ou d'investisseurs) dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire, ouverte le 1^{er} juillet 2025. La date-butoir de dépôt des offres était fixée au 3 novembre 2025.

À cette échéance, une offre de reprise en plan de cession (l'**« Offre »**) a été reçue par l'administrateur judiciaire. Cette Offre émane de la société « CARMAT SAS », société par actions simplifiée créée pour les besoins de l'éventuelle reprise et dont le capital social est détenu à ce jour par LOHAS S.à r.l., société contrôlée par M. Pierre Bastid (le « Repreneur »), président du conseil d'administration de CARMAT et actionnaire à hauteur d'environ 17% de la Société.

L'Offre, qui peut encore évoluer jusqu'au 20 novembre 2025, devrait être examinée par le Tribunal des Activités Économiques de Versailles (le « Tribunal ») lors d'une audience prévue le 25 novembre 2025.

La Société attire l'attention sur le fait qu'il n'y a à ce stade pas d'assurance que cette Offre aboutira (c'est-à-dire que ses conditions suspensives seront levées, et que le Tribunal arrêtera un plan de cession en faveur du Repreneur sur la base de l'Offre). Si cette Offre n'aboutit pas, il est quasiment certain que CARMAT fera l'objet d'une liquidation judiciaire et que ses activités cesseront. Dans ce cas, compte tenu du niveau de passif de la Société, il est hautement probable que les actionnaires de CARMAT subiront la perte intégrale de leur investissement, tandis qu'une grande partie de ses créanciers subiront une perte très significative pouvant porter sur l'intégralité de leurs créances.

Si en revanche, cette Offre est *in fine* retenue par le Tribunal, tout ou partie des activités de la Société se poursuivra au sein d'une nouvelle entité. Toutefois, dans cette hypothèse également, CARMAT fera l'objet d'une liquidation judiciaire et, compte tenu du niveau de passif de la Société, il est hautement probable que ses actionnaires subiront la perte intégrale de leur investissement, tandis qu'une grande partie des créanciers de CARMAT subiront une perte très significative pouvant porter sur l'intégralité de leurs créances.

Il est rappelé qu'en cas de liquidation judiciaire, la Société sera amenée à solliciter auprès d'Euronext la radiation de ses actions.

Prochaines étapes

Le cours de l'action CARMAT (ISIN : FR0010907956, Mnémonique : ALCAR) reste suspendu.



Des communiqués de presse continueront à être publiés au fur et à mesure de l'évolution de la situation de la Société, et de l'avancement de la procédure.

Dans l'attente de la prochaine audience du 25 novembre 2025, et afin de limiter sa consommation de trésorerie, CARMAT continuera de poursuivre ses activités *a minima*, en se concentrant en premier lieu sur le support des patients qui bénéficient actuellement du cœur artificiel Aeson®.

En tout état de cause, CARMAT fait du support de ces patients sa priorité, et s'efforcera donc de faire en sorte que celui-ci soit assuré même en cas de liquidation judiciaire sans poursuite d'activité.

•••

A propos de CARMAT

CARMAT est une société Medtech française qui conçoit, produit et commercialise le cœur artificiel Aeson®. La Société ambitionne de faire d'Aeson® la première alternative à la transplantation cardiaque et apporter ainsi une solution thérapeutique aux patients souffrant d'insuffisance cardiaque biventriculaire avancée, confrontés au manque notoire de greffons humains disponibles. Premier cœur artificiel physiologique au monde à être à la fois hautement hémodégradable, pulsatile et auto-régulé, Aeson® pourrait sauver chaque année des milliers de patients en attente d'une greffe cardiaque. Le dispositif offre aux patients qualité de vie et mobilité grâce au système d'alimentation externe ergonomique et portable, relié en permanence à la prothèse implantée. Aeson® est commercialement disponible dans l'indication de « pont à la transplantation » dans l'Union-Européenne et dans les autres pays qui reconnaissent le marquage CE. Aeson® est également actuellement évalué dans le cadre d'un essai clinique de faisabilité aux États-Unis. Fondée en 2008, CARMAT est implantée en région parisienne avec son siège social de Vélizy-Villacoublay et un site de production à Bois-d'Arcy. La Société s'appuie sur les talents d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 150 personnes hautement spécialisées. Elle est cotée sur le marché Euronext Growth à Paris (Mnémo : ALCAR / ISIN : FR0010907956).

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.carmatsa.com et suivez-nous sur [LinkedIn](#).

•••

CARMAT
Stéphane Piat
 Directeur général

Pascale d'Arbonneau
 Directeur général adjoint
 Directeur administratif et financier
 Tél. : 01 39 45 64 50
contact@carmatsas.com

NewCap
 Relations Presse

Nicolas Merigeau
Arthur Rouillé
 Tél. : 01 44 71 94 98
carmat@newcap.eu

NewCap
 Communication financière
 et Relations Investisseurs

Dusan Oresansky
Jérémie Digel
 Tél. : 01 44 71 94 92
carmat@newcap.eu



Libellé : **CARMAT**
 ISIN : **FR0010907956**
 Mnémonique : **ALCAR**

Avertissements

Le présent communiqué et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions CARMAT dans un quelconque pays.

Ce communiqué de presse peut contenir des déclarations prospectives de la Société relatives à ses objectifs et perspectives. Ces déclarations prospectives reposent sur les estimations et anticipations actuelles des dirigeants de la Société et sont soumises à des facteurs de risques et incertitudes, dont ceux décrits dans son document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro D.25-0345 (le « **Document d'Enregistrement Universel 2024** »), disponible sans frais sur les sites Internet de CARMAT (www.carmatsa.com/fr/) et de l'AMF (www.amf-france.org).



L'attention des lecteurs est tout particulièrement attirée sur le fait que la Société CARMAT fait actuellement l'objet d'une procédure de redressement judiciaire (ouverte le 1^{er} juillet 2025) et que compte tenu de l'évolution de celle-ci, la Société est exposée à un risque très élevé de liquidation judiciaire et de cessation de ses activités, y compris à brève échéance. La Société est également soumise à d'autres risques ou incertitudes, tels que sa capacité à mettre en œuvre sa stratégie, le rythme de développement de ses ventes, le rythme et les résultats des essais cliniques en cours ou prévus, l'évolution technologique, l'évolution de l'environnement concurrentiel et de la réglementation, les risques industriels et tous les risques liés à la gestion de la croissance de la Société. Les déclarations prospectives mentionnées dans le présent communiqué pourraient ne pas être atteintes en raison de ces éléments ou d'autres facteurs de risques et d'incertitude inconnus ou qui ne sont pas considérés par la Société comme importants et spécifiques à ce jour.

Aeson® est un dispositif médical implantable actif commercialement disponible dans l'Union-Européenne et autres pays reconnaissant le marquage CE. Le cœur artificiel total Aeson® est destiné à remplacer les ventricules du cœur natif et est indiqué en tant que pont à la transplantation chez les patients souffrant d'insuffisance cardiaque biventriculaire terminale (classes Intermacs 1-4) qui ne peuvent pas bénéficier d'une thérapie médicale maximale ou d'un dispositif d'assistance ventriculaire gauche (LVAD) et qui sont susceptibles de bénéficier d'une transplantation cardiaque dans les 180 jours suivant l'implantation. La décision d'implantation et la procédure chirurgicale doivent être exécutées par des professionnels de santé formés par le fabricant. La documentation (manuel du clinicien, manuel du patient et livret d'alarmes) doit être lue attentivement pour connaître les caractéristiques d'Aeson® et les informations nécessaires à la sélection du patient et à une bonne utilisation (contre-indications, précautions, effets secondaires) d'Aeson®. Aux États-Unis, Aeson® est actuellement exclusivement disponible dans le cadre d'un essai clinique de faisabilité approuvé par la Food & Drug Administration (FDA).